

Encore l'abbé Gayraud

Le député de Brest va être forcé de demander le renouvellement de son mandat, car son élection doit être annulée.

Pendant que l'*Univers* continue à le patronner, le journal de M. l'abbé Garnier prend la chose bien autrement. Après avoir dit : " Je me refuse à qualifier l'acte de M. l'abbé Gayraud — l'approbation donnée par un prêtre d'une impiété sortie de la bouche d'un athée — : un mot trop dur sortirait de ma plume. " Il ajoute :

" Quand M. l'abbé Gayraud fut élu député de Brest, nous ne le connaissions que par l'honneur qui lui était fait d'être choisi pour soutenir à la Chambre un programme d'ordre public, de pacification sociale, de réformes démocratiques et de défense religieuse qui nous était cher.

" Il a manqué sur le point le plus inattendu et de la façon la plus cruelle à ce programme, qui seul peut relever et sauver notre pays.

" Aussi les catholiques bretons, invinciblement fidèles à leur programme, éprouveront-ils de la défaillance — momentanée, je veux le croire, — de leur représentant, non un découragement qui ne saurait convenir à leurs cœurs virils, mais une douleur à laquelle nous nous associons de toutes les forces de nos convictions politiques et de notre foi. "

Le signe de la croix sur les lettres

Il est un usage qui tend à se répandre ; c'est celui du signe de la croix en tête de nos correspondances.

Cette pratique a pour avantage de rappeler Dieu dans cet acte, et de ressusciter les anciennes traditions d'après lesquelles toutes les actions de la journée étaient sanctifiées par un signe de croix.

Elle est une habitude toute chrétienne comme l'usage, quand on ne sait pas signer, de remplacer son nom par une croix, qui exprime la foi en ce signe, et inspire la confiance en ceux qui l'emploient.

La charité envers Dieu

La charité à l'égard du prochain est un devoir, mais la charité envers Dieu en est un autre. Or, on tourne la charité contre la